

LE MESSAGE DE TAHITI.

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.



MARSEILLE (FR.) N^o 36.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana man 4 tetema 1869.

PAIX DE L'ABONNEMENT (payer d'avance).
 Un an, 10 fr.
 Six mois, 5 fr.
 Trois mois, 3 fr.

Par les Abonnements et les Annonces, l'adresse
 IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PAIX DES ANNONCES (au comptant).
 Les 20 premières lettres, 10 fr.
 Les 20 suivantes, 5 fr.
 Les annonces continuées se paient à moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Nominations, mutations, etc. — Avis administratifs.
 PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles locales. — Faits divers. — Une visite à Sainte Hélène. — Mouvements du port. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

M. le capitaine de vaisseau de Jouslard, qui a jusqu'à présent exercé les fonctions de Commandant Commissaire Impérial par intérim, vient d'être nommé, par un décret impérial approuvé par M. le contre-amiral Cloué, Commandant des Établissements français de l'Océanie et Commissaire Impérial aux îles de la Société, à titre définitif.

La frégate *Astrée*, montée par M. le contre-amiral Cloué, commandant en chef l'escadre française dans l'Océan Pacifique, a mouillé le 28, à 9 heures du matin, sur la rade de Papeete, venant de San-Francisco.

M. le contre-amiral Cloué, qui a pu correspondre, au moyen d'un télégraphe transatlantique, avec S. Exc. le Ministre de la Marine, et recevoir ses ordres, apporte à Tahiti l'opinion et les vœux de S. M. l'Empereur des Français sur les événements qui se sont passés au mois d'avant le remplacement de M. du la Honcière par M. de Jouslard, Commandant Commissaire Impérial actuel.

Par ordre du Commandant Commissaire Impérial en date du 31 août 1869 :

L'indigène Teamai a Tetarao est nommé instituteur suppléant du district d'Hitiaa, à la solde annuelle de 120 francs. Cette nomination comptera du 15 mars 1869.

L'indigène Hopuare est nommé caporal mutui du district de Vairao à compter du 1^{er} mai 1869.

Le nommé Tepaa a Teritahi est nommé caporal mutui du district de Papenoo, à partir du 1^{er} août, en remplacement de Mihimana a Tumi, destiné, à la demande du conseil, pour régénérer dans l'exercice de ses fonctions.

L'indigène Mataoa a Faarii est nommé, à compter du 1^{er} septembre 1869, à l'emploi vacant de caporal mutui du district de Papara.

L'indigène Maïta a Teapea est nommé à l'emploi de mutui à pied du district de Papara, en remplacement de Tehele, révoqué pour inconduite.

L'indigène Rongonui a Tepoa est nommé instituteur suppléant du district de Pieu, à la solde de 120 francs par an, et l'indigène Tetamauui a Maï est nommé instituteur suppléant du district de Taaitia.

Par ordre du Commandant Commissaire Impérial en date du même jour :

Le nommé Mania a Pihî est nommé chef mutui de Raivavae, à la solde annuelle de 150 francs ; Sur la demande du chef de

Oi de Tomana mania rabi ra o Miti de Jouslard, qui a même nos ne nai i te toroa Tomana o te Avauha o te Emepera, au faatorou papu hia nei nei e te Emepera, au ro i te hoo faatorou mania afa hia mai te etimamara ra e Cloué, et Tomana o te mau haapaa ra faarii a Océanie et ei Avauha o te Emepera i te mau fenua Toaitete.

I te 28 no atete, i te hora ixi e te poipoi, i tatau mai ai i roto i te ava i Papete noi, te mauha hahou piti ra o *Astrée*, et ei hio te atimamara ra o Cloué, ou hoi te ratiaa rabi i hia iho te mau mania faarii i te maua Pa-tuifu, mau Teititahi mai oia.

no te miera ra e, au mauha au na e au atimamara faatorou ra iho i te Avauha rabi i hia iho te mau fenua atimamara te mau mania, i te hura o te mau parau atai i tupp i Tahiti noi, hoo mau avia i moa i te mau raa noi o Miti de Jouslard, ou hoi te mau iho i Miti de la Honcière i te faatorou rabi i te hui i te mau fenua, au faatorou hia hia mai iana te mauha o te Emepera i te reira 'toa ra mau mea na roto i te mauha.

No te faano raa a te Tomana te Avauha o te Emepera no te 31 no mato 1869.

Ua faatorou hia o Tomana i Tetarao ei ometua hapii faatorou no te mataeana ra no Hitiaa, e tana moni toroa 120 francs, e tana moni toroa 120 francs i te matahi hoo. Ei te 15 no mato 1869 tau atu ai teie faatorou raa :

Ua faatorou hia Hopuare ei taporari mutui no te mataeana ra no Vairao, ei te 1^{er} no mato 1869 tau atu ai teie faatorou raa :

Ua faatorou hia Tepaa a Teritahi ei taporari mutui no te mataeana ra no Papenoo, ei te 1^{er} no atete noi tau atu ai, ei moeio la Mihimana a Tumi, te faatorou hia i hia i te au raa a te apo raa, no te parupuru i te rava raa i te ohia o te taua toroa :

Ua faatorou hia o Mataoa a Faarii, ei te 1^{er} no tetema 1869, ei taporari mutui no Tehele, no te mau e, hia nei e tana e mau i te reira toroa i reira :

Ua faatorou hia Maïta a Teapea ei mutui fenua no te mataeana ra o Pieu, ei moeio la Tetamauui a Maï te toroa no te haapaa ore :

Ua faatorou hia Rongonui a Tepoa ei ometua hapii faatorou no Pieu, 120 francs tana i te matahi hoo ; o Tetamauui a Maï ei ometua hapii faatorou no Taaitia.

No te faano raa a te Tomana te Avauha o te Emepera no tana mahana 'toa ra :

Ua faatorou hia Mania a Pihî ei natira mutui no Raivavae, e tana moni toroa 150 francs i te matahi hoo :

Raivavae, l'indien Mahana Mahoe est nommé ministre de cette île, à la solde annuelle de 120 francs. Ces nominations compteront du 1^{er} septembre 1869.

La session de la haute-cour tahitienne, ouverte le 2 août dernier, conformément à l'ordonnance de la Reine en date du 15 juin précédent, a été close le 28 du même mois.

Pendant cette session qu'a duré près d'un mois, il a été rendu 12 arrêts définitifs, 13 arrêts préparatoires et 3 arrêts de renvoi.

Les arrêts de renvoi ont été :

No te ani raa a te tavana no Raivavae, au faatorou hia Mahoe a Mahoe ei ometua hapii te reira fenua, e tana moni toroa 120 francs i te matahi hoo.

Ei te 1^{er} no tetema 1869 tau atu ai i teie tau faatorou raa.

Te haava raa rabi tahiti, o tei faa sifa hia i te 2 no atete i mairi aenei, mai te au i te faano raa mania a te Arii vahine no te 15 no tiana i maua, au opati fashou hia i te 28 no tiana avaa ra.

Ua rava hia i roto i tana putuputu raa oia, et ei faati i te tana hia i te rava taton, ei 12 faataa raa faati roa raa, ei 14 faataa raa, no te haamata raa e le 3 faataa raa no te faahoi raa, i tei mau 'toa putuputu raa.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Service des Contributions. — Poste aux Lettres.

Le trois-mâts-barque *Marema* partira pour San Francisco le 12 septembre prochain, emportant le courrier pour l'Europe et les deux Amériques.

Le sac de la correspondance sera levé à 8 heures.

Travaux et Approvisionnements. — Substances.

Le public est prévenu que le 6 septembre prochain, à deux heures de relevé, il sera procédé, dans le cabinet de l'Ordonnateur, à l'adjudication publique et aux soumissions cachetées :

1^o De la fourniture du bois à brûler nécessaire aux divers services des Établissements et aux bâtiments de la flotte en station ou de passage pendant les années 1870 et 1871 ;

2^o Du blanchissage du linge de l'hôpital militaire et des bâtiments de la flotte pendant les années 1870 et 1871 ;

3^o Du blanchissage de 3 draps de lit des différents corps de troupe de la marine pendant les années 1870 et 1871.

Les cahiers des charges sont déposés aux bureaux des travaux et des substances, et seront mis à la disposition des personnes qui voudront en prendre connaissance.

3—3

PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 4 septembre 1869

Samedi dernier 28 août, à neuf heures du matin, a mouillé sur notre rade la frégate amirale *Astrée*, portant le pavillon de M. le contre-amiral Cloué, commandant en chef la division navale française du Pacifique.

Depuis longtemps sa venue nous était annoncée ; dès son arrivée dans nos mers, Tahiti avait été l'un des nombreux points de mire de l'amiral. Après avoir parcouru toute la côte d'Amérique du Sud au Nord, il avait choisi comme étapes, en redescendant, les Sandwich, les Marquises et Tahiti.

Mais à Vancouver il est arrêté par une dépêche qui le rappelle en toute hâte à San Francisco. Là le télégraphe le met en relations directes avec le gouvernement français. Il y reste une quinzaine de jours ; enfin, le 7 août, il reçoit ses dernières instructions, et en vingt jours il apporte à Tahiti les importantes dépêches dont il est chargé. On avait ainsi des nouvelles de Paris qui ne datent que de 21 jours.

Un décret impérial changeant le titre provisoire avec lequel M. de Jouslard était arrivé ici en un titre définitif.

L'intention de l'amiral Cloué est de faire un assez long séjour à Tahiti. La beauté de ce port et la salubrité de son climat le lui ont fait choisir comme le point le plus convenable pour accorder quelque repos à ses équipages ; il y a donné rendez-vous à l'avisé *Lamotte-Piquet*, un peu retardé par une relâche aux îles Sandwich, et au *D'Entrecasteaux*, retenu encore quelques jours à San Francisco pour passer au bassin. La *Méjère*, qui nous a quittés il y a deux mois et demi, pourrait presque le rejoindre ici, si sa tournée dans les archipels a été favorisée par le temps.

L'*Astrée* a été frappée l'attention de tout le monde par l'élégance de ses formes et l'harmonie de ses proportions. Il est difficile de voir un bâtiment mieux assis et plus gracieux sur l'eau. Nous sommes

sement de pouvoir apporter que les qualités africaines ne lui manquent pas.

Sa marche a été des plus remarquables. Sa dernière traversée est une preuve de ce qu'elle sait faire à la voile, puisqu'elle a été la première de sa machine en sortant de San Francisco, elle ne les a effluées que pour entrer à Papeete. Elle attendait facilement les plus belles choses que la brise ait un peu faite ; si au contraire elle a eu la chance d'une bonne machine de 400 chevaux lui rendant ce qu'elle a alluré qui lui appartenait toujours.

D'ailleurs tous ceux qui ont navigué à bord s'accordent à louer ses qualités d'évolution et la façon dont elle se comporte à la mer. On peut seulement lui reprocher de trop bien justifier le vieux dicton : *Bon rouleur, bon maître.*

Arrivé à bord, le visiteur est surpris de l'ampleur des dimensions, car justement l'harmonie des proportions que nous avons signalées en disant à première vue la véritable grandeur.

Tout à bord est vaste, clair et aéré. Mais ce qui a surtout frappé notre attention, c'est la nouvelle armerie dont ce bâtiment est armé. La *Belliqueuse* passait ici l'an dernier nous en avait déjà montré les premiers spécimens.

Ces pièces, qui ne sont, il est vrai, que des diminutifs des énormes canons qui arment nos bâtiments cuirassés de France, sont cependant d'une puissance dont il y a quelques années rien ne donnait l'idée. On est surtout émerveillé à la vue du mécanisme au moyen duquel la culasse de la pièce peut être ouverte pour recevoir la charge, et fermée pour résister à la détonation. Cet appareil simple et facile à manœuvrer, est avec exactitude ajusté pour empêcher la moindre fuite de gaz, et assez fort pour résister à l'explosion d'une charge de poudre de plus de sept kilogrammes, pouvant lancer un projectile de 45 kilogr. à une distance de plus de 7,000 mètres.

Enfin, nous avons admiré la belle tenue et l'air de santé de l'équipage, dont l'effectif dépasse 450 hommes, et nous ne pouvons que nous féliciter de les voir arriver à Tahiti. Nous sommes heureux de pouvoir leur y souhaiter la bienvenue, et nous espérons qu'ils en rapporteront en France les meilleurs souvenirs.

Sa Majesté la Reine Pomaré est partie vendredi dernier pour l'île Tetiaroa, et, en cette saison, elle a l'habitude d'aller chaque année visiter une dizaine de ces îles.

La golette *Bornet*, sur laquelle elle est partie avec quelques-unes des dames qui composent sa suite la plus nombreuse, nous a rapporté de ses nouvelles mercredis, et nous a annoncé qu'aujourd'hui samedi elle serait probablement de retour à Papeete.

Des habitants notables de Tahiti se sont rendis hier, à 1 heure, à bord de l'*Atreya* pour présenter à l'amiral leurs compliments et leurs respects.

Celui-ci les a reçus avec son affabilité ordinaire, leur exprimant combien il était sensible à leur démarche, et il a causé longuement avec eux d'abord des grands intérêts politiques que les dépêches qu'il apportait allaient rassembler, ensuite de leurs intérêts particuliers de commerçants et de colons, les encourageant dans la tâche civilisatrice qu'ils ont à accomplir à Tahiti, en y faisant honorer le travail et l'industrie.

FAITS DIVERS.

L'attention de l'amiral ministre de la marine et des colonies a été appelée sur les inconvénients que présentent les différences existant entre la série universelle de pavillons adoptée par les navires du commerce et la série du code commercial international employée sur les bâtiments de la flotte et composée de pavillons pris dans les séries de signaux d'armée et de télégraphie marine.

Pour faciliter aux navires de commerce l'interprétation des signaux qui leur sont adressés par nos bâtiments de guerre, après avoir pris l'avis du Conseil d'armement, l'amiral a décidé que l'emploi des pavillons dits universels serait généralisé dans la marine impériale.

(*Moniteur de la Flotte.*)

La corvette cuirassée *Belliqueuse*, portant le pavillon du contre-amiral Perrot, a mouillé le 22 mai sur la rade du Brésil.

Parti de Toulon le 22 décembre 1898, ce navire courait en France après une campagne de 39 mois pendant laquelle il a parcouru le littoral de l'Amérique du Sud, traversé le détroit de Magellan, visité les côtes du Chili et du Pérou, séjourné dans les ports de l'Océan, du Japon, de la Chine et de l'Inde, rempli diverses missions et fait escale à Table Bay, à Sainte-Hélène, etc.

La *Belliqueuse* a accompli cette campagne exceptionnelle sans éprouver la moindre avarie ; bien que placée à plusieurs reprises dans les circonstances les plus difficiles de la navigation, elle a toujours fait preuve de bonnes qualités nautiques.

La *Belliqueuse* est le premier navire cuirassé qui ait fait le tour du monde et qui ait parcouru la mer du Japon, de la Chine et de l'Inde ; dans tous les ports qu'il a visités, ce bâtiment a excité l'étonnement des populations, tant européennes qu'indigènes, et provoqué l'admiration des officiers des marines étrangères.

(*Journal officiel.*)

—Un journal de New York, le *World*, signale le danger de manger des huîtres avec trop de précipitation. M. Brooke, ex-sénateur pour le Mississippi, s'efforçait, raconte ce journal, d'avaler une huître très-grosse qui s'arrêta tout d'un coup dans son gosier. Un effort qu'il fit pour s'en débarrasser lança une partie de l'huître dans la trachée et l'autre moitié dans le pharynx. Le sénateur a été suffoqué presque instantanément.

—On écrit Toulon au *Messager du Midi* :

La *Cérès*, commandant Reverdi, revenant des Antilles et faisant route sur Toulon, se trouvait en plein océan, à environ 300 lieues au large de Cap-Saint-Vincent, lorsque par un temps affreux et une mer démontée, les hommes de cette belle épave, à la faveur d'une courte éclaircie, un navire en détresse ayant son pavillon en berne. La frégate laissa porter dessus, en prenant toutes les précautions nécessaires pour pouvoir l'approcher sans l'alourdir, un choc pouvant être fatal aux deux navires par une possible tourmente.

On ne tarda pas à distinguer une masse flottante informe, balottée par les vagues : c'était la *Betty*, capitaine Dan, partie de Liverpool en destination de Madère. Mais affaiblie à son départ des côtes d'Angleterre par une série de tempêtes, ce vieux navire, qui comptait cinquante-huit ans de mer, ne fut pas en état de résister, et après avoir eu ses emportements violents, ses poutres déformées, son rouille et son habitacle rasés au niveau du pont, la *Betty*, réduite à l'état de ponton et n'ayant plus de compas de route, errait à l'aventure, continuellement balayée de bout en bout par les lames.

L'équipage étendu ne pouvait plus manœuvrer les pompes, qui du reste étaient devenues insuffisantes ; on sentait que le bâtiment se désintégrait de toutes parts, et ces malheureux, après s'être recommandés à Dieu, qui seul pouvait les sauver, en étaient arrivés au point de compter les minutes de leur atroce agonie, car le navire s'enfonçait peu à peu, et ils pouvaient calculer le moment d'un dénoûment fatal et inévitable.

C'est dans cette position que la *Cérès* les rencontre sur son passage.

Après avoir vainement essayé de mettre une embarcation à la mer pour recueillir les naufragés, ont été obligés de lancer des grappes d'abordage et d'établir un va-et-vient à l'aide duquel ces malheureux purent se réfugier à bord de la frégate, où ils furent entourés des soins les plus minutieux. La *Cérès* était ancrée à temps ! Cinq minutes après le sauvetage, un craquement sinistre se fit entendre, le navire venait de disparaître dans l'abîme ; on aperçut seulement un léger remous et quelques épaves emportées aux crétes des lames ; c'était tout ce qui restait du bâtiment anglais. Dans cette opération de sauvetage aussi délicate que difficile, l'équipage de la *Cérès*, entrainé par l'exemple du commandant et l'entraide, a accompli des prodiges de hardiesse et de dévouement ; tout le monde a été sauvé et on n'a pas eu un seul accident à déplorer.

—Un journal de Londres annonce le mort de John Andrew Malketh. Il a laissé une fortune de 300,000 francs qu'il a gagnée à la sueur de sa bouche. Le *M* s'explique.

J. A. Malketh a exercé pendant trente-cinq ans la profession de quatuorzième à table. Toujours habillé irréprochablement, ce gentleman se présentait à l'heure des différents repas dans les maisons où il savait que l'on tenait table ouverte. Il demandait si on avait besoin de lui, et si on lui avait répondu négativement, il se retirait.

Se la réponse était négative, Malketh se retirait avec beaucoup de dignité. Mais si la réponse était affirmative, Malketh entrait dans la salle à manger, saluait de la tête les maîtres de la maison, s'asseyait à table et mangeait très-tranquillement. Le dîner fini, il s'excusait aussi dignement que possible, et en sortant il recevait, soit du maître de l'hôtel, soit d'un domestique quelconque, une livre sterling, quelquefois deux, selon la longueur et l'importance du repas.

Pendant trente-cinq ans, Malketh a rempli son ministère avec zèle. On n'a jamais eu à se plaindre de lui. Il n'a pas souffert la moindre indignation, et Dieu sait s'il n'était pas exposé à en avoir ! Souvent dans la même journée, il a déjeuné deux ou trois fois, et a dîné copieusement, et il a fait partie d'un long souper.

Après l'heure du dîner, il se retirait avec sa femme et ses enfants ; il avait de bonnes habitudes et travaillait avec la plus grande banquette. On se servait deux ou trois fois de la pour ne pas être treize à table. Après cela, il quittait la table et se donna à cette spécialité.

Malketh n'était pas vieux, il n'avait que cinquante-quatre ans. Il n'avait pas marié. Sa fortune passa à son neveu, qui est un dessinateur de talent.

Avec Malketh ne s'était pas la profession de quatuorzième. Londres possède encore deux ou trois gentlemen qui exercent ce rude métier et vivent avec tout le confort possible.

—Un officier d'état-major de l'armée d'Algérie a trouvé deux grandes nécropoles souterraines, postérieures, selon toute probabilité, à l'époque où les Romains s'établirent en Numidie.

Les tombeaux appartenaient aux indigènes de la contrée. Leur architecture ne manque ni d'élégance ni de grandeur ; comme dans les lieux de sépulture construits par les Numides (Boumaria), on y voit des urnes funéraires placées dans des niches (*loculi*).

Au pied des urnes, on a remarqué l'ouverture d'un tour circulaire, scellée soigneusement d'une pierre.

La pierre enlevée, on a trouvé dans la cavité qu'elle recouvrait un crâne. Plusieurs de ces cavités n'avaient jamais été ouvertes, et, depuis près de vingt siècles, les dépouilles y reposaient à l'abri de tous les regards.

Ceci tend à prouver que chez les Numides ce fut une très-ancienne coutume de décapiter les morts et d'inhumer la tête séparée de tronc, tandis que l'on brûlait le reste du corps.

—Le nommé Eckerson est mort récemment de la rage à Saddle-River, New-Jersey (États-Unis), après de fréquents et terribles accès pendant lesquels six hommes vigoureux pouvaient à peine le contenir. Dans les intervalles de calme, le malade demandait instamment qu'on lui amenât sa femme malade et affligée dans sa chambre, afin qu'il pût l'embrasser une dernière fois. Les gardiens, attendris par la touchante insistance de M. Eckerson, ont fini par lui apporter sa femme, suivant le désir qu'il avait si souvent exprimé.

A cette vue, un éclair de satisfaction a lui sur le visage du moribond. Se soulevant avec peine, il a soigneusement serré la main de son visage et l'écume de ses lèvres ; puis, serrant les dents avec force pour empêcher le passage de sa dangereuse salive, il a déposé un long baiser sur les joues de sa femme, lui a dit un éternel adieu, et, sentant venir un nouvel accès, il s'est recouché en se tournant du côté de la muraille. Une demi-heure après, une crise plus affreuse encore que les précédentes se déclara et emporta l'infortuné.

UNE VISITE A SAINTE-HELENE

Un des jeunes officiers de marine qui font en ce moment une tournée d'excursion sur le Jean-Bart, transformé en vaisseau d'école pratique, nous l'avait amené sur la courte station de ce navire et de ses deux pontons à Sainte-Hélène, dans les premiers jours du mois de mars, mais depuis qu'il avait certainement lu avec un vif intérêt. Nous faisons la parole à notre correspondant :

Le Jean-Bart est arrivé le 5 mars sur la rade de James Town. L'aspect de ce rocher sur lequel plane un si grand souvenir nous a tous, même les plus indifférents, vivement impressionnés. Nous apercevons l'île, le matin, en venant du Cap de Bonne-Espérance, et nous ne tardâmes pas à distinguer à la longue-vue le plateau de Longwood et la maison de l'Empereur. C'était comme un mirage, à travers les éclaircies des brouillards épais qui semblaient continuellement planer sur les cimes de cette île funéraire.

Il fut décidé qu'une visite au tombeau de l'Empereur aurait lieu le lundi 8 mars, que toute l'école s'y rendrait à pied, et que notre aumônier dirait une messe dans l'appartement où mourut Napoléon. Ceux même qui, comme moi, n'y étaient pas obligés par leur service, n'eurent garde d'y manquer.

Nous partîmes de James Town à six heures du matin. Les brouillards étaient descendus dans la vallée, et une pluie fine tombait depuis minuit. Nous gravâmes lentement le long chemin en pente tracé au flanc de la montagne qui domine la gauche de la ville. Cette route, pratiquée pour Napoléon, est, d'un côté, bordée par les rochers de la montagne, et de l'autre séparée de l'abîme par un petit mur en pierres sèches.

Nous nous étions élevés de trois cents mètres environ, après en avoir parcouru trois mille, en zigzag, lorsque au fond du ravin de James Town, à l'endroit où ce ravin vient mourir et commence à se confondre avec les mamelons que nous avions aperçus de la rade, nous distinguâmes une maison blanche, sans étage, entourée d'un jardin. C'est Briar, où l'Empereur demeura deux mois après son débarquement. C'est la plus extrême des constructions de la ville. Elle appartient aujourd'hui à M. Moss, vice-consul de France, qui en a fait sa maison de campagne.

Nous continuâmes de nous élever par cette route en lacet, ayant tantôt devant nous, tantôt derrière nous, la vue de la ville et celle de la rade qui apparaît entre les deux flancs presque à pic des montagnes. Nous nous étions élevés de cinq kilomètres pour arriver à une hauteur de mille mètres. Alors, l'aridité et l'âpreté du sol disparaissent peu à peu ; on commence à trouver trace de végétation. La route, s'élargissant, prend un nouvel aspect. Elle est bordée d'une double rangée de sapins et de grands arbutus ressemblant à des oliviers, mais stériles.

La montée continue, mais elle devient moins fatigante, et l'on arrive à une assez jolie maison de campagne enfoncée sous les arbres. C'est celle de quelque gros négociant de James Town. Enfin, nous arrivâmes à ce plateau, bien des fois décrit, et qui domine la vallée abrupte, déchiquetée et farouche à laquelle les Anglais ont donné le nom de Vallée du Diable. En face de nous, par delà cette vallée et le surplombant, un pic montagneux, et tout à fait sur la gauche, un petit bouquet d'arbres, laissent entrevoir une maisonnette de modeste apparence.

La vallée est celle du tombeau ; la maison, c'est *Old Longwood* (le Vieux Longwood).

Nous nous sommes arrêtés un instant pour contempler la sublime horreur que cette vallée présente aux regards. C'est bien un véritable sépulchre creusé dans le roc et digne d'avoir été choisi par un Napoléon, pour recevoir sa dépouille mortelle au terme d'un exil sur cet îlot sauvage. Du point où nous étions, nous distinguâmes à peine, tant cette vallée est profonde, une grille et quelques arbres ; c'est tout ce qui reste, et cela compose ce qu'on appelle le tombeau. Nous reconstruâmes bientôt sur la gauche un tronç d'arbre défilé, au haut duquel, sur une planche cassée, nous pûmes déchiffrer cette inscription : « Chemin du tombeau de Napoléon. »

Nous continuâmes notre marche vers Longwood, car nous ne devions nous rendre au tombeau qu'après la messe. Nous traversâmes, sans nous y arrêter, le petit village d'Hurgate, avec sa modeste église protestante, et passâmes devant une petite maison habitée aujourd'hui par le clergymen ; c'est l'ancienne maison du maréchal Bertrand. De cette maison on a la vue complète de la vallée du Diable, et c'est dans une des visites que Napoléon rendait fréquemment à son fidèle serviteur qu'il conçut la pensée d'y avoir son tombeau. Depuis le jour où il exprima ce vœu, il revenait plus fréquemment encore dans ce lieu et y restait longtemps, l'œil mélancoliquement fixé vers ce but. — En descendant directement de la maison au tombeau, il n'y a pas plus de cinq cents mètres.

Les restes de Napoléon ne sont plus dans cette vallée ; mais son souvenir plane comme s'il y eût laissé son âme tout entière, et qui-convient viendra la visiter se sentira plus pénétré, plus ému qu'à l'aspect des monuments les plus somptueux élevés à la mémoire des morts. Une seule et même pensée nous vint à tous, à la fois, c'est que cette vallée était vraiment digne de l'Empereur et de sa destinée.

Arrivés sur le plateau Longwood, nous avions devant nous, au loin, la mer, à droite, la vallée d'Hurgate, riante et fertile ; à gauche, la vallée du tombeau.

Nous arrivâmes à Longwood à huit heures ; nous étions à douze

cents mètres au-dessus du niveau de la mer ; à cette hauteur, les brouillards sont presque continuelle. Les nuages s'y entassent poussés par les vents alizés du sud-est ; c'est le côté du vent de l'île. De l'autre côté de James Town, en gravissant la montagne, on arrive à celle que nous avions franchie le matin, on arrive à l'ancienne House, demeure du général Hudson Lowe. C'est la partie sous le vent de l'île. Le contraste est complet et saisissant ; de la défection et de la mort on passa à la vie qui renait. Der le côté, rien d'autre brûlé par le vent de la mer, et la végétation s'épanouit au milieu de sites charmants.

Longwood est une petite maison au rez-de-chaussée avec de simples mansardes, d'apparence assez agréable, depuis qu'elle a été restaurée. Elle est bâtie en forme de croix, crue d'un badigeon sur lequel se détachent des volets vains. Derrière s'élève une maisonnette à un seul étage, qui fut habitée par la famille Montebellon. Sur la gauche, nous trouvâmes ce petit pavillon d'où on exerçait sur le grand vaque cette surveillance inquisitoriale dans laquelle on l'enveloppait ; c'est de là qu'on voyait de signaux convenus, on indiquait aux troupes de l'île tous ses mouvements ; s'il venait ; s'il sortait, s'il rentrait, la direction de sa promenade.

Nous fîmes repus à la porte d'une grille en bois par M. Marchal, gardien en chef de ces lieux peuplés de sombres souvenirs. C'est un brave et digne homme, ayant le grade de garde principal du génie, auquel on a fait une position convenable pour qu'il consentit à cet exil volontaire avec sa famille. Il a sous ses ordres deux gardiens-adjoints qui sont d'anciens sergents-majors de l'armée ; l'un est au tombeau, l'autre au Vieux Longwood.

Le Nouveau Longwood, qui fut construit par les Anglais pour servir de demeure à leur prisonnier, et qui fut achevé dix mois seulement avant sa mort, est loué par le gouvernement français, moyennant 2,000 francs, à son propriétaire, un Anglais, M. Moss, faisant fonctions d'agent consulaire français.

Longwood a été restauré à l'événement de Napoléon III. Depuis la mort de l'Empereur, ce domaine était resté entre les mains de particuliers, qui l'avaient transformé en ferme. Il y eut pendant longtemps un moulin à vent, à la place même de la pièce où mourut l'Empereur.

Napoléon III a acheté le tout, en son nom personnel, car la France, en tant qu'Etat, ne peut posséder en pays anglais. Aujourd'hui, on a construit une nouvelle maison, qui est la seule qui soit restée debout.

Nous entrâmes dans la maison, guidés par M. Marchal, en grande tenue aux couleurs de l'Empereur, comme dans les palais impériaux. La première pièce est l'antichambre, celle où l'on fit souvent attendre sir Hudson Lowe. Elle a deux fenêtres de chaque côté, celles de gauche donnent sur la mer, celles de droite sur le plateau de Longwood. De cette antichambre, passons dans le salon. C'est là que mourut l'Empereur, qui s'y était fait transporter, manquant d'un bras sa chambre à coucher pour sa poitrine épuisée et oppressée. Un buste en marbre, entouré d'une grille, occupe la place du lit. En face, l'autel où allait se célébrer la messe était dressé contre la cheminée.

Du salon, on entre dans la salle à manger, triste pièce, plus longue que large, avec une cheminée en bois noir et deux étroites fenêtres donnant à peine du jour ; salle à manger de prison, dont un bourgeois aisé de France ne voudrait pas pour son office. A droite de cette salle, nous trouvons le cabinet et la chambre de l'Empereur.

Napoléon fit baisser la porte qui va de la salle au cabinet, où il se tenait souvent, afin qu'Hudson Lowe, qui s'y résignait difficilement, fût forcé d'être son chapeau en l'honneur. A gauche de la salle à manger, la bibliothèque. De cette salle, on entre dans un petit corridor, où se trouve un escalier conduisant aux mansardes qu'habitèrent M. de Las Cases et son fils.

Après avoir parcouru avec un indicible recensement les lieux témoins de tant de douleurs, nous revînâmes dans le salon, où l'aumônier du Jean-Bart, revêtu de ses habits sacerdotaux, nous attendait pour commencer la messe des morts.

J'aurais de dire ce qui ajoute à l'émotion que nous éprouvions, comme l'aprouvent sans doute tous ceux qui accomplissent ce pèlerinage, c'est que ces appartements, cette maison sont entièrement nus ; pas un meuble, rien que le buste du grand homme. Ce dénuement même a une éloquence inexprimable. Les glaces des cheminées seules subsistent ; elles avaient été enlevées quand on changea le petit domaine en ferme. On a trouvé moyen de les racheter et de les rétablir.

Après la messe, les élèves reçurent carte blanche pour se rendre à leur gré au tombeau. Le commandant et les officiers déjeunèrent chez M. Marchal, après quoi nous nous schémâmes nous-mêmes vers la vallée funéraire.

Le tombeau est représenté et décrit partout. Je ne renouvellerai pas cette peinture. Une large pierre plate, sans un nom, une grille de fer oxydée par les brouillards ; à côté, une petite fontaine avec un verre, invitant le voyageur à goûter de cette eau, la meilleure de l'île, la seule que Napoléon voulait boire. Ce simple tombeau avec cette dalle morte et pourtant si éloquent, ombragé de cyprès et de deux saules, dont chacun de nous emporta quelques feuilles, émut et pénétra l'âme.

Pendant que le gardien nous cueillait des branches, j'ai détaché des géraniums qui remplissent l'espace entre la grille et la pierre

quelques heures; je les ai soigneusement emportées et plantées à bord dans une caisse, que j'espère, à force de soins, faire revenir avec moi en France en bon état. Le gardien du tombeau porte l'insigne de sergent-major des chasseurs à pied. Il habite une petite chambre au-dessus de sa porte, où se trouve un registre sur lequel on est invité à écrire son nom. Je l'ai feuilleté et j'ai constaté que pas un jour ne se passe, sans qu'il ne vienne dans ces parages, la plupart du temps à des heures avancées. Ce sont en grande partie les équipages des navires du commerce qui relâchent quelques heures à Sainte-Hélène, pour y faire de l'eau. Depuis le peu de temps que nous y sommes, chaque jour nous en voyons arriver sur rade deux ou trois. Les passagers des paquebots allant au Cap et en revenant, en manquent pas non plus de s'y rendre.

Nous sommes revenus à bord du *Jean-Bart* à quatre heures de l'après-midi, étendus de fatigue, mais heureux de notre journée.

Notre correspondant entre ensuite dans quelques particularités sur ce voyage du *Jean-Bart*, sur son installation, sur l'instruction pratique, sérieuse et active qu'il recevait les aspirants, et sur les avantages que présente ce nouveau système, et celui de l'ancienne instruction sur place. Cette lettre est datée du 10 mars; quelques jours après, le *Jean-Bart* reprenait sa route, en volant vers la Martinique. (Journal officiel.)

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPETE

Du vendredi 27 août au jeudi 2 septembre 1869 inclus.

NAVIRES DE MERRE ENYRÉ.

28 août. Frégate à hélice française *Astée*, portant le pavillon de M. le contre-amiral Chaz, commandant en chef la division navale de l'Océan-Pacifique, et

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FAILLITE ALFRED-WALEY HUNT.

Acte.

Je soussigné, le créancier de ladite faillite, suis autorisé à se réunir le lundi 13 septembre courant, à 8 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, étant à l'appel, au palais de justice, sous la présidence de M. J. B. Thomas, juge-commissaire, pour être consultés sur l'admission de la faillite adressée par M. le syndic, reposant sur les comptes de l'article 239 du Code de commerce. Fait à Paris, le 27 août 1869.

Le Greffier, V. DUPOND.

FAILLITE ALFRED-WALEY HUNT.

Framçois Chatelet pour la liquidation des créances.

Je soussigné, le créancier de ladite faillite, suis autorisé à se réunir le lundi 13 septembre courant, à 8 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, étant à l'appel, au palais de justice, sous la présidence de M. J. B. Thomas, juge-commissaire, pour être consultés sur l'admission de la faillite adressée par M. le syndic, reposant sur les comptes de l'article 239 du Code de commerce. Fait à Paris, le 27 août 1869.

Le Greffier, V. DUPOND.

208-Jaill-47.

FRANÇOIS MILLE, TAILLEUR, à L'HONNEUR d'informer le public qu'il vient de transférer son magasin dans la rue de la Petite-Pologne. 225-Jaill-2-1

FOR SALE BY THE UNDERSIGNED

Tennant's bottled Ale, quarts and pints
Genoa Key Brand
Loaf Sugar, Sardines
White Crystal Sugar
Malted Coffee
Bouquet and Palmer's Receipts
Safety Matches, assorted sizes
Sydney Soap, Crackery
Taylor Brothers' Cocoa

New designs in

7/8 Navy Blue Prints
9/8 Fancy Prints
9/8 Printed Mullins
Dessins, White Calicoes

222-Jaill-2-1

HERM. MEUL.

VENTE AUX ENCHÈRES.

SALE BY AUCTION.

M. P. Bonaldi, commissaire-priseur, a reçu ordre des syndics de la faillite A. W. Hort de vendre, lundi le 13 septembre à midi, dans les magasins situés quai Napoléon, les marchandises suivantes :

Sucre,
Mélasse,
Rhum,
Cognac,
Indiennes,
Nattes de Chine,
Quinquinaillerie,
Verre,
Cordons,
Etc., etc., etc.

Les conditions seront expliquées à la vente.

224-sept-1

M. P. Bonaldi, licensed auctioneer, has received instructions from the assignees of the insolvent estate of A. W. Hort to sell, on Monday the 13th of September, at 12 o'clock, at the stores, quai Napoléon, the whole of the stock, consisting of

Sugar,
Molasses,
Rhum,
Preserves,
Cottons,
Prints,
China matting,
Ironmongery,
Jas swags,
Tinware,
Etc., etc., etc.

Conditions explained at time of sale.

commandé par M. Peyron, capitaine de vaisseau, ven. de San Francisco en 21 jours; 422 hommes d'équipage.

NAVIRES DE COMMERCE ENYRÉS.

27 août. Goûl du Protect. *Hopi*, de 28 ton, cap. Brothier, ven. des lies Carolines en 3 jours.
28 août. Brig-goûl anglais *Catherine Agnes*, de 56 ton, cap. Emerson, ven. de Sydney en 43 jours.
21 août. Goûl du Protect. *Peorite*, de 69 ton, cap. Falcoeur, ven. d'Anas en 2 jours; l'après-midi.
1^{er} sept. Goûl du Protect. *Hornet*, de 28 ton, cap. Falcoeur, ven. de Tahiti en 1 jour.
2 sept. Goûl de Bonahora *Tchavira*, de 28 ton, cap. Pothier, ven. de Ralates en 8 jours; 23 passag.; M. Revillon, français et 21 indigènes.

CÔTE LOCALE SORTI.

27 sept. Côté local *Raf*, de 11 ton, pilotes loges, all. à Taravoa.

NAVIRES DE COMMERCE ENYRÉS.

1^{er} sept. Goûl de Bonahora *Hornet*, de 28 ton, cap. Falcoeur, all. à Tahiti, ayant à son bord la Reine d'Omaré et plusieurs passagers de sa famille.
21 août. Brig-goûl du Protect. *Aïte*, de 109 ton, cap. Connor, all. à Anas et à la Marquise.
21 août. Goûl du Protect. *Amie Loryrie*, de 17 ton, cap. Neclan, all. aux Iles de la mer; 3 passag. indigènes.
1^{er} sept. Goûl anglais *Berry Smith*, de 43 ton, cap. Watson, all. à Tongatabu.
1^{er} sept. Goûl du Protect. *Hornet*, de 28 ton, cap. Falcoeur, all. à Haapapa.

BÂTIMENTS SUR RADE.

EN ARRIVÉE.

19 juillet. Transport à voiles *Dorade*, commandé par M. de Saubach, lieutenant de vaisseau.
21 août. Frégate à hélice *Duchayla*, commandée provisoirement par M. Franquet, capitaine de frégate.
28 août. Fr. Gte à hélice *Astée*, portant le pavillon du contre-amiral Chaz, commandée par M. Peyron, capitaine de vaisseau.

18 juillet. Trois-mâts-barque anglais *Norana*, de 210 ton, cap. Nison.
21 août. Trois-mâts-barque français *Pep-Berliet*, cap. Busson.
28 août. Brig-goûl anglais *Catherine Agnes*, de 56 ton, cap. Emerson.
31 août. Goûl du Protect. *Peorite*, de 69 ton, cap. Falcoeur.
2 sept. Goûl de Bonahora *Tchavira*, de 28 ton, cap. Pothier.

POUR SYDNEY.

Le brig-goûlet anglais *Catherine Agnes* partira pour Sydney dans le courant de la semaine prochaine.
Pour fret et passage, s'adresser chez

HERM. MEUL,
Rue de la Petite-Pologne.

ENREGISTREMENT DE TENURES. — TONITE RAA FENUA.

Le descendant à Faa, demandant à être inscrit son nom dans le titre de propriété, est demeurant à Papeete, et enregistré n° 219, P. 251, au nom de la terre, la nommée *Tepa* à Hina, district.

VENTE OU LOCATION DE TENURES. — HOO RAA E TE TARABU RAA FENUA

L'indigène *Tenua* à *Tinora*, demeurant à Papeete, et agissant au nom de son frère *Tetelamati* à *Vahineura*, ministre, est dans l'intention de vendre à *Atitavai*, *Tea* *Salmu*, la terre *Tetelamati*, site dans le district de *Papara*.

L'indigène *Techu* à *Matofa*, demeurant à *Atitavai*, est dans l'intention de vendre à M. Micheli la terre *Tenua*, site dans le district de *Vavari*, He Moera.

L'indigène *Matara* à *Vavari*, demeurant à *Atitavai*, est dans l'intention de vendre à la Calise agricole la terre *Matara*, site dans le district de *Faa*, sous district de *Naitua*.

L'indigène *Metanara* à *Matofa*, demeurant à *Matofa*, est dans l'intention de vendre à M. D. Byrnes les terres *Tepahai*, *Vaihuai* et *Tenue*, site dans le district de *Matofa* et *Indiennes* sous les n° 213, 214 et 366.

L'indigène *Tau* à *Matofa*, demeurant à *Matofa*, est dans l'intention de vendre à M. D. Byrnes la terre *Matofa*, site dans le district de *Matofa*.

L'indigène *Panua*, demeurant à *Matofa*, est dans l'intention de vendre à M. D. Byrnes la terre *Atitavai*, site dans le district de *Matofa* et *Indiennes* sous les n° 213, 214 et 366.

L'indigène *Techu* à *Vahineura*, demeurant à *Matofa*, est dans l'intention de vendre à M. D. Byrnes la terre *Vavari*, site dans le district de *Naitua*.

L'indigène *Matara* à *Papeete*, est dans l'intention de donner à titre de location à M. Micheli, *Scharf* et *Cie* la terre *Matara*, site dans le district de *Papeete*.